



Assemblée publique de consultation

Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014, afin de modifier la délimitation des zones H-1404, C-1434, C-1436, C-1437 et C-1439

Lundi 8 juin 2026 à 19 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville



Les objectifs du projet de règlement

- Modifier la délimitation des zones H-1404, C-1434, C-1436, C-1437 et C-1439.
- Simplifier le plan de zonage;
- Réduire les risques de requalification des logements permanents en commerces d'hébergement;
- Harmoniser les normes de lotissement;
- Développer un pôle communautaire, récréatif et commercial.

Les dispositions susceptibles d'approbation référendaire

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire

Susceptibles d'approbation référendaire

Articles 1 à 10

Non susceptibles d'approbation référendaire

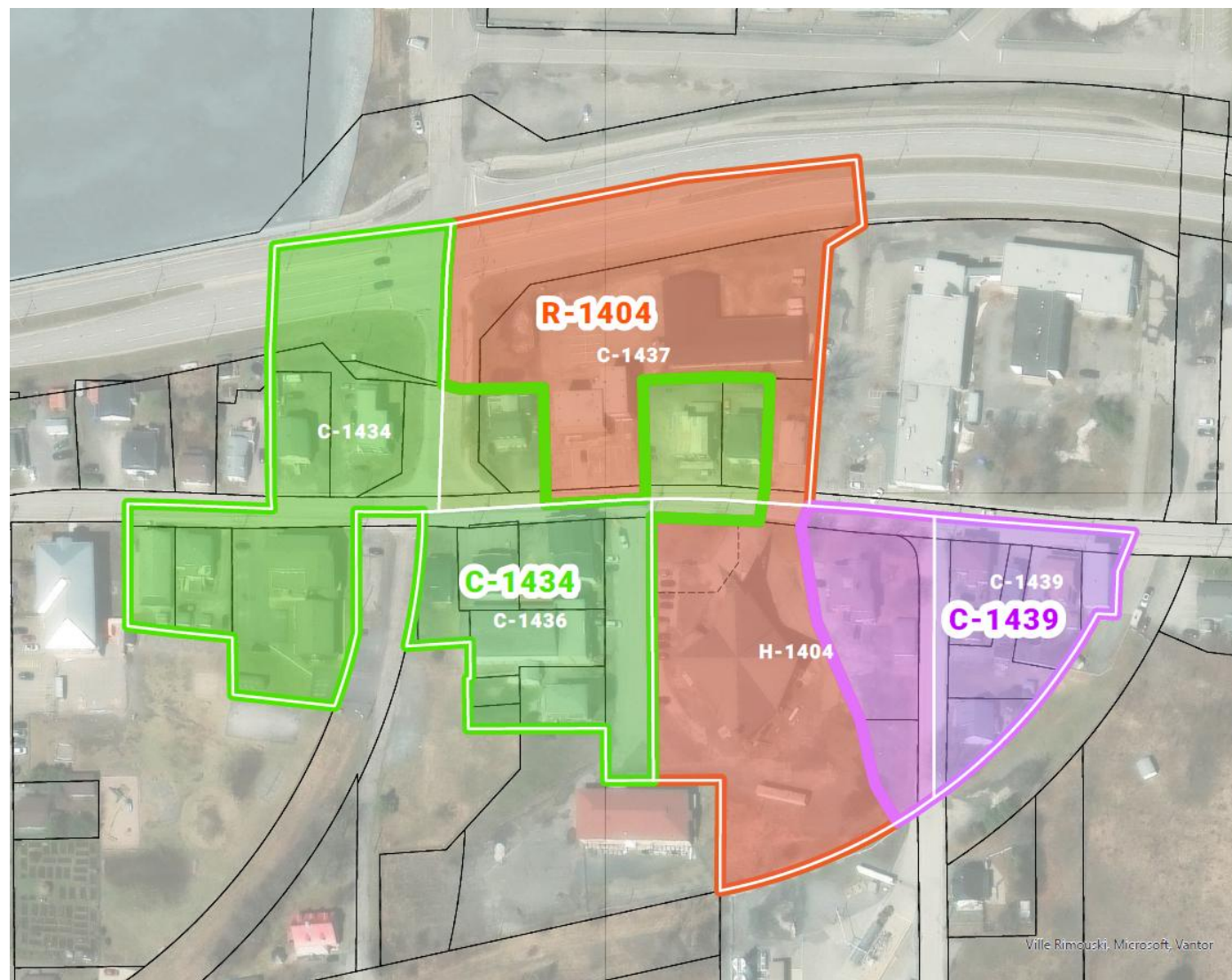
Article 11

Une disposition susceptible d'approbation référendaire est un article du projet de règlement pour lequel une demande, de la part de personnes intéressées et concernées par la modification, peut être présentée afin que l'article du règlement soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Les modifications proposées

Modification au plan de zonage

- Intégration de la zone C-1436 et d'une partie de la zone C-1437 à la zone C-1434;
- Remplacement de la dominance de la zone H-1404 par R-1404
- Intégration d'une partie de la zone C-1437 à la zone R-1404 (anciennement H-1404);
- Intégration d'une partie de la zone R-1404 à la zone C-1439.



Modification des zones C-1434, C-1439 et R-1404

Zone visée

- C-1434
- C-1436
- C-1437
- C-1439
- H-1404

Nouvelle zone

- C-1434
- C-1439
- R-1404

0 30 60 Mètres

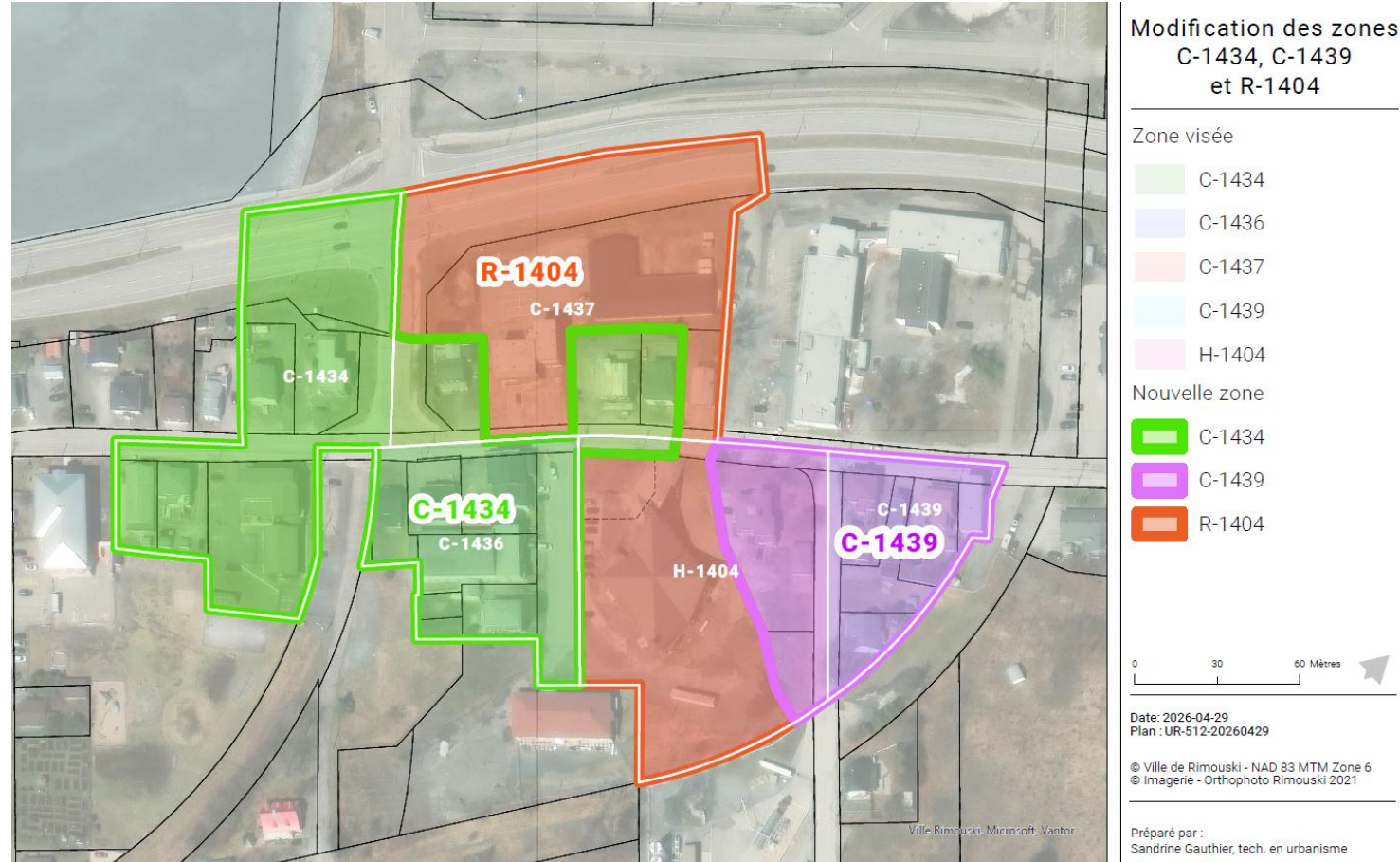
Date: 2026-04-29
Plan : UR-512-20260429

© Ville de Rimouski - NAD 83 MTM Zone 6
© Imagerie - Orthophoto Rimouski 2021

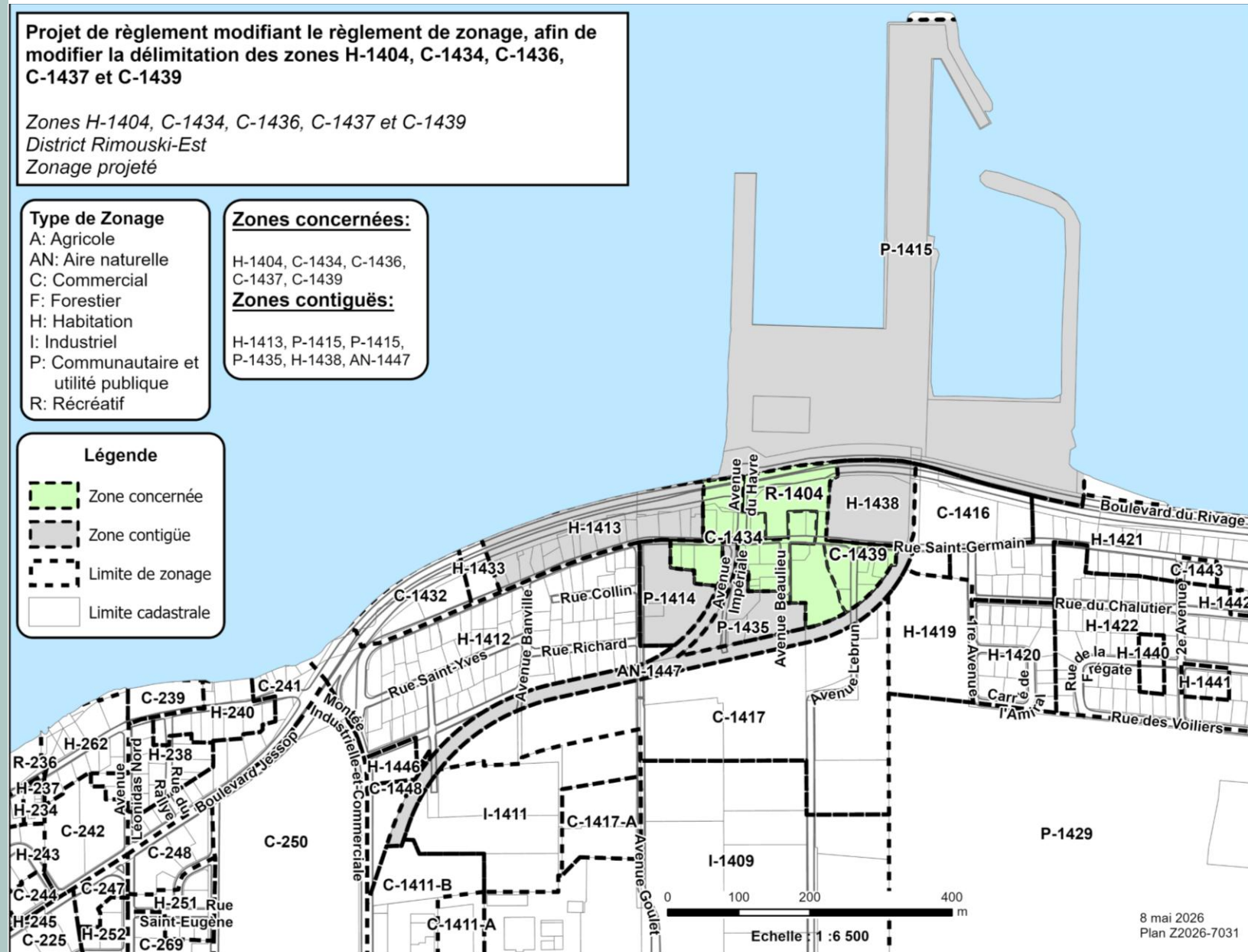
Préparé par :
Sandrine Gauthier, tech. en urbanisme

Les modifications proposées

- Retrait des catégories d'usages liées à l'habitation dans la zone R-1404;
- Retrait de l'usage « commerce d'habitation (C4) » dans la zone C-1434;
- Nouvelles normes de lotissement pour les zones R-1404, C-1434 et C-1439, afin d'adapter celles-ci à la trame urbaine.



Identification des zones susceptibles d'approbation référendaire



Les prochaines étapes

Étapes	Détails
Consultation écrite en ligne	➤ Présentation du projet sur le site Internet de la Ville en amont de la séance pour permettre aux citoyens de soumettre leurs commentaires.
Assemblée publique de consultation	➤ Présentation du projet lors de la séance du conseil
Adoption d'un second projet de règlement par le conseil municipal	➤ Le second projet de règlement peut inclure ou non des modifications tenant compte, s'il y a lieu, des commentaires formulés à l'égard du projet de règlement dont ceux exprimés lors de l'assemblée publique de consultation.
Avis public annonçant la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire	➤ Un avis public est publié sur le site Internet de la Ville.
Adoption du règlement par le conseil municipal	➤ Si aucune demande d'approbation référendaire valide n'a été déposée.
Approbation du règlement par la MRC de Rimouski-Neigette	➤ Conformité du règlement aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC (concordance).

Les avis publics peuvent être consultés en tout temps sur notre site Internet : www.ville.rimouski.qc.ca/avispublics